

ANNEXE 2

**Zones d'encouragement du développement régional
pour le secteur touristique**

Tourisme Saharien

- gouvernorat de Tozeur
- gouvernorat de Gafsa
- les délégations de Remada et Dhibat du gouvernorat de Tataouine
- gouvernorat de Kebili
- les délégations d'El Hamma, Menzel Habib du gouvernorat de Gabès.

Tourisme de Montagne :

- les délégations de Bir Lahmar, Tataouine, Ghomrassen et du Smar du gouvernorat de Tataouine
- la délégation de Beni Khédache du gouvernorat de Medenine
- les délégations de Matmata nouvelle et de Matmata ancienne du gouvernorat de Gabès.

Tourisme côtier du nord

- les délégations de Tabarka et d'Aïn Drahem du gouvernorat de Jendouba
- la délégation de Nefza du gouvernorat de Béjà.